

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0005373

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 321 Société : RUTANTE 145132

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : SAHIE MUSTAPHA

Date de naissance :

Adresse : cite + MUPRAS - Rue SNE 10

Tél : 05 22 215 8440 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/12/2022

Nom et prénom du malade : SAHIE MUSTAPHA Age :

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : du bogo + Drusit

Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22 Dec 2022		2	150,00	 الدكتور هشام الغنوشي خبير محلف لدى المحاكم 713 شارع 2 منير الدار البيضاء الهاتف: 0522 215 722 - 0522 215 717
27 Dec 2022		2	9	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE LAMRIKHI SARL AU 550, Bd. Al Qods, Inara, Ain Chok Casablanca - INPE : 092040427 Tél.: 05 22 52 40 29	22/12/2022	276,80
	27/12/2022	53,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologiste	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 PHARMACIE LAMRIKHI SARL AU 550, Bd. Al Qods, Inara, Ain Chok Casablanca - INPE : 092040427 Tél.: 05 22 52 40 29		

AUXILIAIRES MEDICAUX

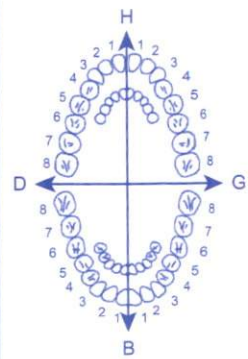
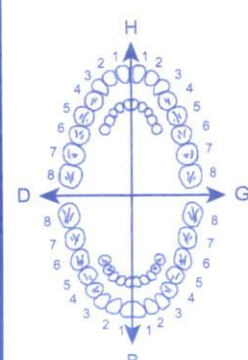
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 00000000 D 00000000 35533411 21433552 00000000 G 00000000 11433553 B [Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Coefficient DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION
				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur M'hamed BENNIS

MEDECINE GENERALE

Echographie

Expert assermenté près les Tribunaux
Ex - Médecin Militaire

Sur Rendez - vous



الدكتور امحمد بنيس

الطب العام

الفحص بالصدى

خبير محلف لدى المحاكم
طبيب عسكري سابقا

الزيارة بالموعد

Casablanca, le 27/12/2022 الدار البيضاء في

Monsieur SAGHIR MUSTAPHA

24,70
1/ TARAXET 25 MG CP

1 cp après le repas le soir

28,80
2/ VITANEVRIL FORT Cps bte 30

1 cp après le repas matin, midi et soir pdt 10 jours

53,50

الدكتور امحمد بنيس
خبير محلف لدى المحاكم
طبيب عسكري سابقا
الدار البيضاء
الهاتف: 0522 213 07 / 0522 213 07

PHARMACIE LUMIERES
LAHRICH, CARLAU
550, Bd. Al Gods, Incha, Al Chok
Casablanca - INPE: 092040
Tél: 05 22 52 40 29

28,80

24,70

713، شارع 2 مارس - بين المدن - الدار البيضاء - هاتف عيادة: 05 22 21 57 23 / 05 22 21 13 07

713, Avenue 2 Mars - Bine Lamdoune - CASABLANCA - Tél.: 05 22 21 13 07 / 05 22 21 57 23

Docteur M'hamed BENNIS

MEDECINE GENERALE

Echographie

Expert assermenté près les Tribunaux
Ex - Médecin Militaire

Sur Rendez - vous



الدكتور امحمد بنيس

الطب العام

الفحص بالصدى

خبير محلف لدى المحاكم
طبيب عسكري سابقا

الزيارة بالموعد

Casablanca, le **22/12/2022** الدار البيضاء في

Monsieur SAGHIR MUSTAPHA

PHARMACIE LUMIERES
LAHRICHI SARLAU
550, Bd. Al Qods, Inara, Ain Chok
Casablanca - INPE : 092040427
Tél.: 05 22 52 40 29

37,00
51,40
49,00
45,00
102,00
1/ DUOXOL CP

1 cp après le repas matin, midi et soir

2/ DIVIDO 75

1 gélule après le repas le soir

3/ PREDNI 20

3 CP EFFERV après le repas le matin

4/ CURTEC 10 CP

1 cp le soir

5/ AULCER 20mg gél bte 28

1 cp après le repas matin et soir

PPV (DH):

COOPER PHARMA
PPV: 40,00 DH

LOT: 22042
PER: 11/2024
PPV: 102,00 DH

الدكتور بنيس محمد
خبير محلف لدى المحاكم
الطب العام
شارع 2 مارس الدار البيضاء
0522 215 723 - 0522 211 713

AMM N°: 528/17DMP/21/NRQ/RI
N° Lot: 2TJ586
Fab: 01/2022
Per: 01/2025

P.P.V. 51.40 MAD (Dhs)

37,00
PPV: 45DH80
PER: 06/25
LOT: L2006

713, Avenue 2 Mars - بين المدن - الدار البيضاء - هاتف عيادة: 05 22 21 13 07 / 05 22 21 57 23
713, Avenue 2 Mars - Bine Lamdoune - CASABLANCA - Tél.: 05 22 21 13 07 / 05 22 21 57 23